

NERGECO

Société Anonyme au capital de 4 085 037 Euros
Siège social : 8 rue de l'Industrie, 43220 Dunières
RCS Le Puy en Velay 320 167 513

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES VOTE LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2010

1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions

18 JUIN 2010

2) Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :

A la date du 18 juin 2010, la société détient 54 235 actions propres, soit 7,06% du capital.

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la société

- 9 650 actions au titre du contrat de liquidité.
- 44 585 actions ont été affectées à la réserve de futurs plans d'option d'achat d'actions qui pourraient être décidés à l'avenir.
-

4) Objectifs du programme de rachat

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions de la société en vue :

- soit de couvrir l'exercice d'options de conversion, d'échange ou de tout autre mécanisme de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;
- soit d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- soit de l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- soit l'annulation de titres par voie de réduction de capital ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.
-

5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

En application de la loi, la part maximale que NERGECO est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 76 800 actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêtées dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 18 juin 2010 (54 235 actions soit 7,06% du nombre d'actions composant le capital social à cette date), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 22 565 actions (2,94% du capital), soit un investissement théorique de 451.300 euros sur la base du prix maximum d'achat de 20 € figurant dans la 7ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

6) Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juin 2010, soit jusqu'au 18 Décembre 2011.

**Le Président du conseil d'administration,
Bernard KRAEUTLER**